Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 029-212900492-20260527-20260501-DE

Délibération

Séance du 27 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept mai à dix-neuf heures, le conseil municipal d'ELLIANT, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil, sous la présidence du maire, Nicolas POSTIC.

Présent(e)s : Daniel CAUGANT, Annaïck COTTEN BIANIC, Baptiste GOACHET, Amélie LE SAUX, Yohan LE GUIRRIEC, Catherine TOUZÉ, Loïc COUSTANS, Odile COTTEN, Pascale PICHON, Guénaëlle ANDRO, David LE DEZ, Emeline LE BARON, Olivia LE GOFF, Antonin NIGER, Marie COTTEN, Frédéric CORBEL, Daniel JOUBERT, Sonia LE GALL

Absent(e)s ayant donnés pouvoir :

Fiachra MAC AN TSAOIR a donné pouvoir à Amélie LE SAUX
René LE BARON a donné pouvoir à Emeline LE BARON
Pascal LE SAUX a donné pouvoir à Annaïck COTTEN BIANIC

Absent(e)s sans pouvoir : Adeline CALLIGARO

Est nommé(e) secrétaire de séance : Annaïck COTTEN BIANIC

Date de la convocation : 20 mai 2026

DELIBERATION N° 2026/05/01
OBJET : CCID – Proposition de membres

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs (CCID) présidée par le maire ou par l'adjoint délégué. La commission a un rôle essentiellement consultatif : d'une part, elle donne son avis sur les valeurs locatives des immeubles bâtis et non bâtis qui lui sont soumises, d'autre part, elle transmet à l'administration fiscale toutes les informations qu'elle juge utiles relativement à la matière imposable dans la commune. L'absence d'observation sur les informations transmises au maire pour consultation vaut acceptation tacite ; même le refus de siéger de la commission est sans influence sur la validité des évaluations. Néanmoins, c'est au président que revient la convocation de la séance et qu'il appartient de veiller à ce que cette commission siège effectivement.

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, la commission est composée :

- Du Maire ou de l'Adjoint délégué, président
- De 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Les conditions exigées par le Code Général des impôts pour être membre d'une C.C.I.D. sont strictes :

- Être de nationalité française,
- Être âgés de 18 ans au moins,
- Jouir de ses droits civils,
- Être contribuable dans la commune, c'est-à-dire inscrit aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation),
- Être familiarisés avec les circonstances locales
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission

La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont ensuite désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 029-212900492-20260527-20260501-DE

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règ[illegible] de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans la limite d'un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de dresser une liste de 32 noms composée comme suit :

1. Annaïck COTTEN-BIANIC
2. Annie LE GUERN
3. Antonin NIGER
4. David LE DEZ
5. Odile COTTEN
6. Pascale PICHON
7. Pascal LE SAUX
8. Loïc MORIZUR
9. Maryvonne JOUAN
10. Marguerite GUEGUEN
11. Alexandre KERVAREC
12. Daniel JOUBERT
13. Christelle LE BARZ
14. Caroline GOUIN
15. Arnaud LE TYRANT
16. Florence COTTEN
17. Isabelle NOHAÏC
18. Yveline PICORIT
19. Jean-Marie CAMPION
20. Mickaël LE DU
21. Véronique LE FLOC'H
22. René LE BARON
23. Padraig MAC AN TSAOIR
24. Loïc COUSTANS
25. Daniel CAUGANT
26. Laurent TANGUY
27. Frédéric LE BRIS
28. Gilles GASSER
29. Annie CORLER
30. Patrick LE CORRE
31. Isabelle KERGOURLAY
32. Olivier LANNUZEL

POUR : 22 *CONTRE : 0* *ABSTENTION : 0*

Fait et délibéré en Mairie, le 27 mai 2026,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme le 29 mai 2026,

Secrétaire de séance,
Annaïck COTTEN BIANIC

Le Maire,
Nicolas POSTIC

MAIRIE D'ELLIANT (Finistère)

MAIRIE D'ELLIANT (Finistère)